

BULLETIN DE LA CGT CPAM VAL D'OISE

Septembre 2023



Après des vacances amplement méritée, héritage des conquêtes sociales de 1936, l'heure de la reprise a sonné.

Avec son lot de joies, à travers les retrouvailles entre collègues, les souvenirs de vacances que l'on se partage, la reprise de nos activités de service publique... Mais aussi de nos inquiétudes sur le devenir de nos conditions de travail depuis l'annonce de la COG à venir, ainsi que du Projet d'entreprise.

Comment continuer à assurer nos missions, avec des relations efficaces et harmonieuses entre collègues et avec notre encadrement, alors que nos moyens humains baissent de manière inexorable (1720 ETP en moins à prévoir sur les 5 années à venir au sein de l'Assurance Maladie!) et les perspectives salariales (1,5 % de RMMP) s'avèrent largement en dessous des besoins dans cette période inflationniste. ? Rappelons que les niveaux d'entrée de notre classification se situent au niveau, voire en dessous du SMIC, et des agents touchent la Prime d'activité!

Comment notre caisse va s'organiser sur ses 5 années, sur nos lieux de travail ? Le devenir de nos surfaces immobilières, notamment le site de Goussainville, et de nos accueils, après les fermetures de Beaumont, Garges et Bezons ?

Sans moyens supplémentaires, comment réduire les délais de versements des indemnités journalières, des ouvertures de droits ?

La CGT sera mobilisée sur cette rentrée pour continuer à défendre **l'augmentation de la valeur du point à 10 euros**, et une classification prenant en compte les déroulés de carrière.

Mais aussi le 23 septembre, **contre le racisme, les violences policières, la justice sociale**, et le 13 octobre, journée intersyndicale sur **les salaires, l'égalité Femmes-hommes, et la défense de l'environnement**.

Vous pouvez compter sur la CGT pour combattre tous projets qui dégraderont nos conditions de travail, et défendrons notre belle Sécurité Sociale, une de nos plus belles conquêtes sociales!

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES À LA CPAM : LA CGT PROGRESSE!

Avec **15,23** % des suffrages, La CGT CPAM VAL D'OISE progresse de plus de **45** % par rapport à 2019.

Nous remercions chaleureusement de leur confiance tous les salarié.es qui ont voté pour nous, nous permettant d'avoir **4 élu.es au CSE**.

Nous remercions également tous les collègues pour leurs disponibilités, leur accueil et les échanges constructifs menés durant cette campagne.

Pour les 4 prochaines années, la CGT restera à vos côtés. Merci pour votre confiance!

SOPHIE BINET NOUVELLE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA CGT !!

Lors du 53ème congrès de la CGT qui s'est tenu à Clermont-Ferrand du 27 au 31 mars dernier, les délégué.es ont élu.es la camarade **Sophie BINET**, Conseillère principale d'éducation, et Secrétaire de l'UGICT (Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Technicien), première femme, et issue de l'encadrement, à la tête de la CGT.

Un symbole fort en direction de tout.es les salarié.es!



VOS DROITS

Gratification annuelle (article 21 de la Convention Collective de la Sécurité Sociale):

Égale à un mois de salaire, calculé sur la base du dernier salaire, versée en deux fois : 11/12eme avec le salaire de novembre, et 1/12eme avec le salaire de décembre.

Allocations vacances (article 22bis de la Convention Collective de la Sécurité sociale):

Allocation égale à un mois payable en deux versements : ½ mois de salaire brut acec le salaire de mai, ½ mois de salaire brut avec le salaire de septembre

Prime de retraite ((article 58 de la Convention Collective de la Sécurité Sociale) :

3 fois le dernier traitement mensuel

INFOS JURIDIQUES

La loi sur le marché du travail a créé la **présomption de démission en cas d'abandon de poste**. Jusqu'ici l'abandon de poste était considéré comme une faute professionnelle, emportant licenciement avec ouverture de droits à l'indemnisation.

L'instauration de la présomption de démission lors d'un abandon de poste privent le ou la salarié.es qui abandonne son poste sans motif légitime d'indemnités et d'allocation chômage!

La « présomption de démission » est contraire à la notion même de démission, qui doit être claire et sans équivoque.

La CGT dénonce cette décision qui prive les salarié.es de leurs droits et de leurs ressources.







cgt_cpam_95

2 Rue Des Chauffours - 95000 Cergy

syndicat.cgt.cpam95@gmail.com

06.89.31.14.21

00.03.31.14.21

BULLETIN D'ADHÉSION

| Nom : |
|-----------|
| Prénom : |
| Service : |

| Adresse mail | ٠ | |
|-----------------|---|--|
| Adi Cooc Illali | • | |